Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212901094-20260306-260306005-DE

en terre d'iroise
Landunvez
LAT 48.53 • LON -4.72

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 6 mars à 17h30, le Conseil Municipal de Landunvez, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Christophe COLIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	**15**
Présents :	13
Votants :	14

Date de convocation : 27 février 2026

Etaient présents : Christophe COLIN, Marie-France TANGUY, Mikaël TREBAOL, Rachel JAOUEN, Laurence PELLEN, Pol ALEXANDRE, Virginie QUINIOU, Yves LE SIOU, Amélie DESPORTES, Benoit LEJEUNE, Isidore TALARMIN, Nicole LALOUER, Thierry BOUDHUIN,

Pouvoirs : Raphaël CABON donne pouvoir à Christophe COLIN, Stéphanie RIGAUD donne pouvoir à Isidore TALARMIN

Excusée :

Secrétaire de séance : Rachel JAOUEN

260306005 – Subvention ESMA

Il est proposé au conseil municipal d'**ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 1 500.00 € pour l'ESMA.
Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget primitif 2026.

Madame Nicole LALOUER n'ont pas pris part au vote et se sont retirés de la salle lors du vote.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Christophe COLIN

Mairie de LANDUNVEZ
Finistère

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.